

LOI BLANQUER, LOI DUSSOPT: UNE MÊME LOGIQUE DESTRUCTRICE



Ces projets, cohérents, détruisent nos métiers, nos solidarités professionnelles, et ouvrent la porte à des dégradations sans précédent de nos conditions de travail, en les soumettant à l'arbitraire, en imposant le silence et la souffrance professionnelle.

DESTRUCTION DE LA FONCTION PUBLIQUE AVEC LE PROJET DUSSOPT

- Recours aux contrats précaires de courte et moyenne durée plutôt qu'aux recrutement statutaires, quand bien même les statuts ont fait depuis 1946 la preuve de leur adaptabilité aux évolutions sociétales (plus de 250 évolutions réglementaires du statut général depuis 1982);
- Recrutement facilité de managers issus du monde de l'entreprise, étrangers aux concepts d'égalité de traitement des personnels et des usagers;
- Suppression des Comités Hygiène, Sécurité et Condition de travail, qui commençaient à peine à produire leurs premiers effets depuis leur introduction en 2011;
- Renforcement de la pression managériale locale et soumission à l'arbitraire pour la gestion des carrières, des mutations, etc. en supprimant le regard protecteur et collectif des Commissions Paritaires;
- Renforcement des pressions des donneurs d'ordre (lobbys, etc.) et réduction de l'indépendance protectrice indispensable pour les missions de service public face aux pouvoirs locaux ;
- Accroissement de la charge de travail (voir le débat récent et opportunément biaisé sur le temps de travail des fonctionnaires);
- Possibilités accrues de recul des Services Publics sur le territoire (et donc suppressions de postes), par recours à l'externalisation, sur la base de décisions prises par ordonnance...



2 FACETTES
D'UNE MÊME
LOGIQUE,
EMPREINTE DE
MÉPRIS ET
DE LA VOLONTÉ
DE DÉTRUIRE
LES SERVICES
PUBLICS.



TRANSFORMATION EN PROFONDEUR DU SYSTÈME ÉDUCATIF AVEC LA LOI BLANQUER

- Article 1 : le droit ... de se taire, au risque de sanctions : il s'agit de s'assurer de l'obéissance aveugle des enseignants aux réformes en cours et à venir ;
- Regroupement possible des collèges et des écoles, pour supprimer des postes, particulièrement en zones rurales ou en éducation prioritaire, avec la création des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux :
- Instauration d'une logique de sélection des élèves dès la fin de la Troisième, avec un lycée construit sur le renoncement progressif à des enseignements;
- Economie de postes découlant de la diminution de l'offre de formation, dissimulée par la carte des Spécialités et les réductions horaires qu'elles permettent ;
- Mise en concurrence des établissements et des disciplines, en renvoyant aux élèves et leurs familles à des choix contraints, mais qui obligeront les établissements à renoncer d'eux-même à certains enseignements ... avec les pertes des moyens de postes qui en découleront ;
- Développement de la sélection à l'entrée dans le Supérieur, avec le dispositif Parcoursup ;
- Volonté de plus en plus claire de l'Etat de renoncer aux missions d'information et d'orientation des Psychologues de l'Education Nationale ...

MOBILISONS-NOUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS CONTRE LA LOI BLANQUER, ET DANS LA GRÈVE ET LA RUE LE 9 MAI PROCHAIN, CONTRE LA LOI DUSSOPT